COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AR Temp 2021/049

Nous, Maire de la Commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213 – 1 et suivants,

Considérant la demande présentée par l'entreprise SOBECA, Z.A de Chazey, à 71130 Gueugnon,

Considérant que pendant la durée des travaux de création d'un site NRO (armoire Fibre Optique) rue de la Liberté, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement,

ARRETONS

Article 1: A compter du lundi 8 novembre 2021 et jusqu'au lundi 29 novembre 2021, la circulation s'effectue alternativement sur la voie restée libre rue de la Liberté,

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules est interdit à l'emplacement des travaux.

Article 3: Le dépassement de tous véhicules est interdit sur la zone des travaux.

Article 3: La vitesse de tous véhicules est limitée à 30 km/h sur la zone des travaux.

Article 4: La signalisation nécessaire à l'application des présentes dispositions sera fournie et mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier.

<u>Article 5</u>: Toutes dispositions seront prises par l'entreprise chargée des travaux afin de permettre l'accès des riverains à leurs habitations, selon les impératifs du chantier, ainsi que le passage des services de police, de secours, de lutte contre l'incendie, de transports en commun et des véhicules de ramassage des ordures ménagères.

<u>Article 6</u>: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Madame, Monsieur le Responsable de l'entreprise SOBECA, Monsieur le Directeur des Routes et Infrastructures, subdivision du Creusot, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la C.C.M., Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sanvignes-les-Mines, le 28 octobre 2021

